Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 062-216204479-20231018-20231018_04-DE

Délibération n°20231018_04

République Française
Département du Pas-de-Calais

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'HESDIN
SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit octobre à dix-huit heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune de HESDIN, sous la présidence de Monsieur Matthieu DEMONCHEAUX, Maire, dûment convoqués le douze octobre deux mil vingt-trois.

Date de convocation du Conseil municipal : 12 octobre 2023.

Présents : Mesdames et Messieurs Matthieu DEMONCHEAUX, Nathalie BEDHOM, Solène CAUX, Claudia CERRATO, Philippe COACHE, Laurence DUPIRE, Philippe DURIER, Véronique FIOLET, Henryanne GRESSIER, Bernard GUILBERT, Stéphane LAGACHE, Marco PUAUX et Benoît ROYER.

Absents excusés : M. Christian CLEMENT, Mme Corinne CODEVELLE, Mme Emmanuelle PIERROT, Mme Sylvie PLE, M. Guy REGNIER et M. Renaud VAHE.

Absent non excusé : Néant

Procurations :
M. Christian CLEMENT donne son pouvoir à M. Philippe DURIER
Mme Corinne CODEVELLE donne son pouvoir à Mme Véronique FIOLET
Mme Emmanuelle PIERROT donne son pouvoir à Mme Claudia CERRATO
Mme Sylvie PLE donne son pouvoir à Mme Henryanne GRESSIER
M. Guy REGNIER donne son pouvoir à M. Matthieu DEMONCHEAUX
M. Renaud VAHE donne son pouvoir à M. Benoît ROYER

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres votants : 19 (13 présents et 6 procurations)

Le secrétariat est assuré par Monsieur Benoît ROYER.

Début de séance : 18h30
Fin de séance : 19h20

Hôtel de ville
10 place d'Armes
BP 99
62140 Hesdin

Tel : 03.21.86.84.76

hesdin.fr

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 062-216204479-20231018-20231018_04-DE

Délibération n°20231018_04

République Française
Département du Pas-de-Calais

Objet : Mise en place d'une convention d'utilisation de locaux au profit de l'"Association le Grand H, Centre Social et Culturel des Habitants"

Monsieur le Maire rappelle la création de l **"Association le Grand H, Centre Social et Culturel des Habitants"** le 23 juin dernier.

Cette association, composée d'une majorité d'habitants, porte la gestion et le développement des actions du Centre Social et Culturel. Chacun peut y trouver des activités et des services dans les domaines variés tels que la culture, l'insertion, les loisirs, le logement, la garde d'enfants...

Cette nouvelle structure associative a pour objet de porter le projet social d'une structure ouverte aux habitants agréée « centre social » par la CAF, et pour laquelle une démarche de préfiguration est en cours depuis septembre 2022 avec l'accompagnement de la Fédération des Centres Sociaux du Nord-Pas-de-Calais.

Monsieur le Maire explique que Madame la Présidente de l'association est à la recherche d'un local afin que l'association puisse exercer son activité.

Afin de répondre à sa demande, il lui a été proposé l'occupation d'un immeuble, propriété de la Commune, au 36 rue du Pont Major à Hesdin, dans les conditions suivantes :

Objet : Occupation du rez-de-chaussée moyennant la facturation de charges mensuelles d'un montant de 180.00 € TTC comprenant l'eau, l'électricité et le chauffage. Les charges liées aux ordures ménagères ne sont pas comprises et feront l'objet d'une facturation annuelle par la Ville.
Durée : un an renouvelable

Monsieur le Maire demande donc l'autorisation de signer un bail d'une durée d'un an au profit de l **"Association le Grand H, Centre Social et Culturel des Habitants"** pour la location de locaux, situés 36 rue du Pont Major à Hesdin, pour un montant de 333.00 euros TTC, auxquels s'ajoutent 150.00 € TTC de charges mensuelles.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer une convention d'utilisation des locaux d'une durée d'un an renouvelable, au profit de l "Association le Grand H, Centre Social et Culturel des Habitants", pour l'occupation du rez-de-chaussée d'un immeuble sis 36 rue du Pont Major à Hesdin, dans les conditions décrites ci-dessus, soit pour un montant mensuel de 180.00 € TTC correspondant aux charges mensuelles. (hors ordures ménagères)**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout avenant à la présente convention ainsi que tout document y afférent.**

Hôtel de ville
10 place d'Armes
BP 99
62140 Hesdin

Tel : 03.21.86.84.76

hesdin.fr

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 062-216204479-20231018-20231018_04-DE

République Française
Département du Pas-de-Calais

- **De Charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.**

Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré le dix-huit octobre deux mil vingt-trois.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Matthieu DEMONCHEAUX.

VILLE D'HESDIN
PAS-DE-CALAIS

Hôtel de ville
10 place d'Armes
BP 99
62140 Hesdin

Tel : 03.21.86.84.76

hesdin.fr